

Anciens combattants

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre. Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures. (La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. McKinnon: Madame l'Orateur, j'aimerais dire brièvement à quel point je suis heureux de vous voir occuper le fauteuil de la présidence. Votre présence me rappelle celle d'un général de cavalerie qui n'avait rien fait au cours de la bataille. Lorsqu'on lui demanda quel avait été son rôle, il répondit qu'il avait su donner de la couleur et de l'éclat à ce qui n'aurait été qu'une simple bagarre. Votre présence ici me donne la même impression.

A six heures, je traitais de l'hôpital des anciens combattants à Victoria, et j'aurais quelques autres remarques à faire avant de céder la place aux députés désireux de prendre part au débat.

La décision de confier l'hôpital de Victoria aux autorités provinciales fut annoncée il y a environ six mois. A quel moment elle fut prise, seul le ministre pourrait le dire, mais ce fut bien avant que l'on entame les pourparlers, je pense.

Il n'est pas bon selon moi, que des lits soient vides dans les hôpitaux. Je trouve tout naturel que l'on s'efforce de tirer le meilleur parti possible des rares installations médicales. Mais je trouve inadmissible que le traitement accordé aux anciens combattants à Victoria et dans l'Île de Vancouver soit inférieur à celui d'avant les changements. Les vétérans âgés qui, des années durant, ont bénéficié des soins à la polyclinique de l'hôpital de Victoria, sont incapables maintenant d'y obtenir des médicaments. Ils ne peuvent plus consulter le médecin qui les soignait d'ordinaire, et était au courant de leurs problèmes. L'atmosphère créée par les nouveaux règlements les inquiète. Si leur état nécessite une intervention chirurgicale de moindre importance, ils ne peuvent compter comme autrefois sur la salle d'opération des anciens combattants, surtout le samedi, puisqu'elle sert exclusivement aux avortements. Voilà le triste résultat des valeurs sociales de notre époque.

En terminant, madame l'Orateur, permettez-moi de revenir à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Je rappelle au ministre que plusieurs options s'offrent au gouvernement. J'ignore si le gouvernement a imposé des restrictions au ministre; de toute façon, plusieurs options lui sont offertes. Il n'a qu'à choisir. Que le gouvernement cesse une fois pour toutes de croire qu'il peut se soustraire à ses responsabilités envers les vétérans, aux termes de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, en évoquant l'époque où la loi servait à l'établissement des militaires sur les terres.

Soyons francs. Les dispositions de la loi visaient à assurer un logement aux anciens combattants. Le gouvernement devrait réviser sa façon de penser et permettre aux vétérans de s'acheter un logement moderne, conforme à notre époque. Qu'il songe à prolonger la durée d'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants de façon à permettre l'achat d'appartements en copropriété, de maisons mobiles et de titres de propriété. On devrait modifier les restrictions imposées sur les prêts hypothécaires. Au lieu d'être fixé à \$18,000 le maximum devrait passer à 85 p. 100 de la valeur de la propriété. Autrement dit, le gouvernement devrait supprimer le pla-

[M. McKinnon.]

fond actuel du montant alloué aux prêts hypothécaires. Il devrait réduire les exigences quant à la dimension des terrains. On n'assurera vraiment pas un logement aux vétérans en exigeant qu'ils achètent un terrain de 0.4 acre ou une demi-acre. L'esprit et le principe de la loi sont faussés par une question de forme. De plus, le gouvernement devrait immédiatement supprimer les dates limites de 1968 et 1975 concernant l'habilitation pour l'achat de terres.

J'estime que le ministre devrait amorcer, de concert avec les organisations d'anciens combattants, une étude qui permettrait d'établir une mesure législative qui réponde aux besoins réels et courants des anciens combattants.

M. S. Victor Railton (Welland): Madame l'Orateur, je suis heureux de participer à ce débat sur la motion visant à réviser la date limite du 31 mars 1975 prévue actuellement dans la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et s'appliquant aux demandes présentées en vertu de cette loi. Bien des députés qui ont participé au débat sont, comme moi, des anciens combattants de la Deuxième Guerre mondiale, celle qui devait être, croyions-nous, le dernier grand conflit. Peut-être est-ce un espoir incertain.

Ces dernières années, surtout l'année dernière, des motions ont été présentées pour supprimer ou prolonger la date limite des demandes présentées en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Ces motions sont compréhensibles puisqu'elles demandent au gouvernement de continuer à offrir les avantages de la loi aux hommes et aux femmes qui ont répondu à l'appel de leur pays en temps de guerre. Ces motions ont été soigneusement étudiées l'année dernière et rejetées. Toutefois, le ministre a accepté de reconsidérer la question. L'opposition officielle a fini par présenter une motion de défiance. Que personne ne vienne me dire que cette motion n'était pas un instrument politique dont on voulait se servir pour essayer de renverser le gouvernement.

Le ministre s'était donné beaucoup de mal pour s'assurer que tous les anciens combattants désireux de se prévaloir des dispositions de la loi puissent le faire. La Légion royale canadienne et d'autres organisations d'anciens combattants ont appuyé sa décision. L'opposition officielle a dit qu'elle ne voulait nullement renverser le gouvernement; mais qu'elle présentait sa motion parce qu'elle désirait aider les vétérans. Madame l'Orateur, je suppose qu'elle faisait de l'ironie.

Le chef du NPD à l'époque avait aussi protesté en disant que la question de l'avantage politique n'avait pas traversé l'esprit des députés de son parti. Il espérait que les anciens combattants constateraient que les conservateurs progressistes étaient prêts à politiquer sur le bien-être des anciens combattants.

M. Marshall: Nous nous en souviendrons.

M. Railton: Pour ma part, j'aurais pu difficilement appuyer le gouvernement si le ministre n'avait pas réexaminé la question. Pourquoi? Quand j'avais un certain âge, soit à peu près le même âge que la moyenne des anciens combattants de la Deuxième Guerre mondiale, j'ai obtenu un emprunt aux termes de la loi pour acheter un terrain et une maison près du lac Érié. De fait, lors du dernier débat sur cette question pendant la dernière législature, je ne voulais pas empêcher des anciens combattants de faire ce que j'avais fait moi-même. Mais le ministre a mis fin à mon indécision quand il a promis de réétudier la date limite pour les demandes. C'est pour cette raison que tous